



Gérer les contrats de travail

NOUVEAUTÉ**SUR-MESURE****INTER ENTREPRISE**

Objectif de formation

Cette formation permettra aux participants d'acquérir une maîtrise des contrats de travail et notamment les différents aspects juridiques, les obligations des parties, et les spécificités liées à chaque type de contrat.

Programme

CONTRATS DE TRAVAIL : CERNER LES CONTOURS DE LA THEMATIQUE

Définition et caractéristiques : Qu'est-ce qu'un contrat de travail ? Différenciation entre un contrat de travail et d'autres types de contrats (mandat, prestation de services).

Les éléments essentiels du contrat de travail : Subordination juridique, rémunération, prestation de travail.

MAITRISER LES DIFFERENTES FORMES DE CONTRATS DE TRAVAIL

Contrat à Durée Indéterminée (CDI) : Principes généraux, avantages, obligations réciproques.

Contrat à Durée Déterminée (CDD) : Conditions de recours, durée maximale, renouvellement, précautions à prendre.

Contrat de travail temporaire (intérim) : Cadre légal, modalités de recours, droits des travailleurs temporaires.

Contrats spécifiques : Contrat de professionnalisation : Objectifs, conditions, spécificités.

Contrat d'apprentissage : Particularités, objectifs pédagogiques, obligations de l'employeur et de l'apprenti.

Contrat à temps partiel : Modalités, calcul de la durée du travail, particularités par rapport au contrat à temps plein.

REDIGER ET CONCLURE UN CONTRAT DE TRAVAIL

Les clauses obligatoires : Identification des parties, description du poste, lieu de travail, durée du contrat, rémunération, durée du travail.

Les clauses facultatives : Période d'essai, mobilité, non-concurrence, confidentialité, primes et avantages en nature.

Les formalités d'embauche : Déclaration préalable à l'embauche (DPAE), visite médicale, information des organismes sociaux.

La période d'essai : Durée, renouvellement, rupture pendant la période d'essai.

MODIFIER UN CONTRAT DE TRAVAIL : PRINCIPES ET METHODE

Modification des conditions de travail : Différence entre modification du contrat et modification des conditions de travail.

Procédure de modification : Accord du salarié, motifs économiques, sanction en cas de refus.

Changement d'employeur : Conséquences pour le contrat de travail en cas de cession d'entreprise, transfert de contrat.

METTRE EN OEUVRE L'EXECUTION DU CONTRAT DE TRAVAIL

Droits et obligations des parties : Respect du contrat, pouvoir disciplinaire de l'employeur, droit de réserve et loyauté du salarié.

Durée du travail : Temps plein, temps partiel, heures supplémentaires, astreintes, travail de nuit.

Rémunération : Salaire de base, compléments de salaire, primes, indemnités, avantages en nature.

MAITRISER LES DIFFERENTES SITUATIONS DE RUPTURE DE CONTRAT DE TRAVAIL

Rupture à l'initiative de l'employeur :

Licenciement pour motif personnel : Procédure, motifs disciplinaires et non disciplinaires.

Licenciement pour motif économique : Conditions, procédure, plan de sauvegarde de l'emploi

Infos pratiques

Type de formation

Formation continue

Public cible

Salariés en RH, dirigeants ou responsables en PME et plus généralement toute personne en entreprise amenée à gérer des contrats de travail

Durée

2 Jours dont 14 Heures en centre

Tarif(s) net de taxe

880 € par stagiaire

Adresse

Brest - CIEL BRETAGNE
Rue du Gué Fleuri,
B.P 35,

29480 Le Relecq Kerhuon

<https://www.cci-formation-bretagne.fr/finistere>

(PSE).

Rupture à l'initiative du salarié :

Démission : Conditions, préavis, indemnités.

Prise d'acte de la rupture : Conditions, conséquences juridiques.

Rupture conventionnelle : Négociation, procédure, homologation, indemnités.

Cas particuliers : Départ en retraite, rupture anticipée de CDD, force majeure.

Conséquences de la rupture : Indemnités de licenciement, documents de fin de contrat (attestation Pôle Emploi, certificat de travail, solde de tout compte).

CONTENTIEUX RELATIF AUX CONTRATS DE TRAVAIL : CERNER LES INSTANCES ET PRINCIPES

Conseil de prud'hommes : Compétence, procédure, rôle des conseillers.

Les motifs de contestation : Licenciement abusif, discrimination, non-paiement de salaires.

Les sanctions : Réintégration, indemnités pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Les conditions d'admission

Prérequis

Avoir une expérience du monde de l'entreprise ou des organisations.

→ **Niveau d'entrée :** Sans niveau spécifique

Le parcours de formation

Objectifs pédagogiques

• Contrats de travail : cerner les contours de la thématique • Maîtriser les différentes formes de contrats de travail • Rédiger et conclure un contrat de travail • Modifier un contrat de travail : principes et méthode • Mettre en œuvre l'exécution du contrat de travail • Maîtriser les différentes situations de rupture du contrat de travail • Contentieux Relatif aux Contrats de Travail : cerner les instances et principes

► PRÉSENTIEL

Modalités d'évaluations

Dans le cadre de notre process qualité : évaluation systématique des éléments acquis en fin de formation

Modalités pédagogiques

Méthode active : dans le prolongement des apports théoriques proposés par l'intervenant, les participants seront amenés, via des travaux de sous-groupes ou des réflexions sur des cas concrets, à réaliser une approche réflexive de leur pratique. Quelques types de réflexions et travaux susceptibles d'être proposés aux participants : • Rédaction de contrats : Exemples de rédaction de CDI, CDD, contrats spécifiques. • Étude de cas : Analyse de situations concrètes de modification, exécution, et rupture du contrat de travail.

Date et mise à jour des informations : 03/12/2025

Extrait de la description de la formation. Consultez l'intégralité des informations relatives à cette formation sur notre site internet www.cci-formation-bretagne.fr

Contacts



DONARD Fabienne

fabienne.donard@formation.finistere.cci.fr

CIEL BRETAGNE Brest - N° SIRET 13002293200060 - N° d'activité 53290897729

Rue du Gué Fleuri,B.P 35, - 29480 Le Relecq Kerhuon

Tél. : 02 98 30 45 75 - cieldbretagne-ouest.cci.bzh - <https://www.cci-formation-bretagne.fr/finistere>

Les sessions



Le Relecq Kerhuon

- 08 - 09 avril 2026
- 14 - 15 octobre 2026